

→ BILAN DES ACTIONS

Unité et pluralisme, garants d'une AMF efficace



L'unité et le pluralisme de l'AMF, dont je suis le garant, sont les gages de sa crédibilité et de son efficacité

Notre Congrès des maires et présidents de communautés qui a pour thème « Le maire, l'intérêt général et le citoyen » est l'occasion privilégiée d'établir un bilan des actions menées par l'AMF tout au long de l'année. En nous appuyant sur les remontées de l'ensemble de nos adhérents et sur le réseau des associations départementales, nous avons obtenu des avancées significatives.

Par exemple, en matière de mutualisation des services intercommunaux ou de péréquation horizontale, nous avons

réussi à enclencher des processus nouveaux :

- qui respectent la liberté communale,
- qui permettent l'efficacité et la justice de la dépense publique.

Nous examinerons, pendant le congrès, l'ensemble de ces données ; certes, des progrès législatifs restent encore à obtenir, mais un cap positif est fixé.

Par exemple, en matière de services publics :

- Le contrat tripartite AMF/État/La Poste 2011/2013 qui assure un meilleur financement de la présence postale (le Fonds national de péréquation postale passe de 150 à 170 millions d'euros

par an), le renforcement de la place des élus dans les CDPPT, et l'augmentation de 10 % de l'indemnisation versée aux communes pour les agences postales communales et intercommunales.

– L'école : la maîtrise des finances publiques est une donnée qui s'impose à tous mais le secteur scolaire doit être préservé. Grâce à sa mobilisation, l'AMF a obtenu qu'aucune fermeture nette de classes dans le primaire n'intervienne en 2012. Des groupes de travail composés d'élus de l'AMF et de représentants du ministère de l'Éducation nationale viennent d'être mis en place pour améliorer la concertation.

– La SACEM avec laquelle je viens de signer un accord proposant à titre optionnel une formule forfaitaire globale pour les communes de moins de 2 000 habitants qui représentent 86 % du total des communes françaises. Cet accord est historique car, tout en montrant l'attachement des maires et présidents d'EPCI à la préservation des droits d'auteurs, il permet de simplifier l'organisation des manifestations musicales à caractère national ou local qui contribuent à l'animation de nos territoires à un tarif privilégié.

Président de l'AMF, je ne ménage pas mes efforts et ma force de conviction pour faire évoluer les textes. L'unité et le pluralisme de l'AMF, dont je suis le garant, sont les gages de sa crédibilité et de son efficacité dans les négociations avec les pouvoirs publics.

Au plaisir de vous retrouver lors de notre 94^e Congrès.